Le Tour de France cycliste

SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE

Après la onzième étape

A combien ils sont des leaders

Nous avons publié hier le classement général après la 11e étape Nimes-Toulon.
Voici les écarts qui séparent les leaders, après cette dure journée :

CATÉGORIES GROUPÉS

Leader : **Bottecchia, 121 h. 54' 38"**

Frantz, 20' 57" ; Dejonghe, 28' 48" ; Lucien Buysse, 53' 54" ; Huysse, 1 h. 6' 37" ; Benoît, 1 h. 9' 59" ; Aymo, 1 h. 11' 19" ; Beeckman, 1 h. 12' 9" ; Sellier, 1 h. 33' 23" ; Bellenger, 1 h. 36' 8" ; Gay, 1 h. 52' 7" ; Verdyck, 1 h. 53' 30" ; Despontin, 2 h. 47' 24" ; Christophe, 2 h. 47' 52" ; Alavoine, 3 h. 4' 59" ; Gordini, 3 h. 5' 4", etc., etc...

TOURISTES-ROUTIERS

Leader : **Despontin, 124 h. 42' 2"**

Gordini, 17' 40" ; Rossignoli, 20' 34" ; Dhers, 1 h. 28' 57" ; Canova, 3 h. 3' 6" ; Touzard, 3 h. 5' 50" ; Arnoult, 1 h. 23' 3" ; Berni, 4 h. 47' 20" ; Arrosio, 5 h. 6' 33", etc...

LA MOYENNE DU VAINQUEUR

L'excellent crack Lucien Buysse avant couvert les 215 kil de l'étape Nimes-Toulon en 6 h. 54' 7", a marché à une allure moyenne de 31 kil 159 m. à l'heure.

LE PALMARÈS DE L'ÉTAPE

Lucien Buysse inscrit le premier son nom au palmarès de la nouvelle étape Nimes-Toulon. A titre de renseignements, rappelons les vainqueurs de l'étape Perpignan-Toulon les années précédentes :

1921 : Lucotti ; 1922 : Thys ; 1923 : L. Buysse 1924 : Mottiat ; 1925 : L. Buysse.

CE QU'IL LEUR RESTE A FAIRE :

			kil.	Total fait	Reste à faire
12e ét.	7 juil.	Toulon-Nice....	280	3369	2061
13e ét.	9 juil.	Nice-Briançon..	275	3644	1786
14e ét.	11 juil.	Briançon-Evian.	303	3947	1483
15e ét.	13 juil.	Evian-Mulhouse	373	4320	1110
16e ét.	15 juil.	Mulhouse-Metz..	334	4654	776
17e ét.	17 juil.	Metz-Dunkerque	433	5087	343
18e ét.	19 juil.	Dunkerque-Paris	343	5430	0

Le secrétaire de la Chambre est mourant

Paris, 6. — Dans le courant de l'après-midi, l'état de santé de M. Eugène Pierre, secrétaire général de la Chambre, s'est encore aggravé. Le malade a perdu connaissance et en dépit de soins qui lui sont prodigués, on redoute de plus en plus dans son entourage une issue fatale.

UNE DIGUE S'EST ROMPUE DANS LA SOMME

Amiens, 6. — La navigation est complètement interrompue sur le canal de la Somme, entre Amiens et Abbeville, par suite de la rupture de la digue de la pointe Herbet à Montières.

Les eaux se sont répandues dans les jardins et les prairies de Longpré-lez-Amiens sur une étendue de plusieurs hectares. La hauteur de l'inondation atteint par endroits 2 m. 50. La brèche mesure une dizaine de mètres.

Cette rupture a été provoquée par l'infiltration d'eaux qui minèrent peu à peu la digue.
Des mesures de sécurité vont être prises.

Douze années de bagne à un assassin

Amiens, 6. — La Cour d'assises de la Somme a condamné cet après-midi à douze ans de travaux forcés, le nommé Alphonse Gambier, âgé de 33 ans, accusé de meurtre.

Le 26 janvier dernier, Gambier, domestique à la ferme de Mareuil Caubert, près d'Abbeville, avait tué d'un coup de fusil Mme Alfredine Lejeune, veuve Pruvost, âgée de 63 ans, servante dans la *même ferme* ; il avait *prétendu avoir agi* par jalousie, la veuve Pruvost étant en même temps sa maîtresse et celle du patron.

LES SOCIALISTES DU HAUT-RHIN SE PRONONCENT CONTRE LE SOUTIEN

Strasbourg, 6. — La Fédération Socialiste du Haut-Rhin s'est prononcée pour le refus de continuer la politique de soutien à l'égard du cabinet Painlevé. Elle a émis le vœu que la guerre cesse le plus tôt possible au Maroc.

A LA MÉMOIRE D'UN APOTRE DE L'ÉDUCATION PHYSIQUE

Brive, 6. — M. Paul Bénazet, haut commissaire à la guerre, a inauguré aujourd'hui en présence de la Municipalité et des sénateurs et députés du département, le monument élevé à la mémoire du docteur Lachaud, député de la Corrèze qui fut un apôtre de l'éducation physique et de l'hygiène de la jeunesse.

UN PISTOLET-JOUET PROVOQUA UNE TERRIBLE EXPLOSION

Nancy, 6. — Hier après-midi, a eu lieu une grande fête militaire de bienfaisance, organisée par le *Comité des fêtes du Commerce de Nancy*. Mais le soir, alors que la fête foraine du quartier Saint-Pierre battait son plein, une terrible explosion se produisit ; des gaz enflammés dans une canalisation téléphonique en réparation avaient produit une terrible déflagration. Ils avaient été allumés par un coup de pistolet-jouet tiré par un enfant. Celui-ci, Charles Lhuillier, a été blessé, ainsi que deux soldats. Toutes les vitres et glaces des environs volèrent en éclats. Une courte panique se produisit. Le service de la voirie a travaillé toute la soirée sur les lieux.

UN AUTOBUS PROJETÉ A SOIXANTE-DIX MÈTRES

Rome, 6. — Près de Sienne, un autobus, qui traversait la voie du chemin de fer, a été tamponné par une locomotive et projeté à une distance de 70 mètres. Le chauffeur et trois voyageurs ont été tués et deux autres sérieusement blessés.

Le crime de Phalempin devant les Assises

SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE

— Ce n'étaient pas des coups d'ongles, M. le Président. Tous les mineurs ont aux mains des écorchures.

Le président insiste.

— J'étais saoul. Et quand je suis saoul, il ne me faut pas de femme. Je suis innocent.

Le président revient aux coups d'ongles remarqués par le docteur huit jours après l'arrestation.

Me Moitier intervient et observe que le commissaire de la brigade mobile M. Liger, ne les a point constatés le 2 juillet, et il est étrange que le médecin les ait vus le 9.

— Mais vous étiez violent ! Vous aviez toujours un revolver sur vous ?

— Non, pas sur moi, dans mon lit, car je me méfie des Polonais.

— Votre maîtresse Marie Saillon vous a accusé. Quand vous êtes rentré, vous lui avez déclaré avoir rencontré Julie Marchand et l'avoir emportée dans le bois de Phalempin. Vous vous êtes lavé les mains et vos vêtements étaient tachés de sang.

— C'est faux ! Je ne connais pas Julie Marchand.

Sur cette dernière dénégation l'interrogatoire prend fin.

Les témoins

Nous voici maintenant aux témoignages. Nous en entendrons douze.

Le brigadier de gendarmerie qui fut appelé lors de la découverte du cadavre de Julie Marchand. Sa déposition n'intéresse pas l'inculpé.

M. LIGER, commissaire de police mobile, résume l'enquête qu'il a menée pour découvrir l'auteur du crime. Il explique dans quelles circonstances il a été amené à arrêter Canivet.

M. DELOBEL, est ce jeune homme qui a reconduit Julie Marchand le dimanche soir. Il était environ 11 h. 30, quand à vingt mètres de sa demeure il quitta la jeune fille. Le témoin dit pourquoi il a ramené *la malheureuse*. « *Elle avait peur* » dit-il.

M. HUS, rapporte que le dimanche, Canivet lui a dit : ce soir il me faut une Polonaise.

Mme SAMIER qui tenait la buvette du bal Lévin, dit qu'après le crime, l'inculpé lui a déclaré : Vous savez, la femme près de laquelle je *me trouvais. elle a son affaire.*

Le docteur MULLER donne des détails de son expertise médicale, de l'empreinte des ongles de Canivet qui correspondait exactement avec les égratignures relevées sur les mains de Julie Marchand.

Mme CORNIL a entendu des cris d'appel à 11 h. 30, le dimanche soir. Le témoin habite à un point qui se trouve à peu près à mi-chemin entre la maison de la victime et l'endroit de la voie où le cadavre fut découvert. Elle renouvelle *ses précédentes déclarations.*

M. DEROUBAIX a rencontré Canivet à une heure du matin. L'inculpé était ivre et couché près d'une haie de la ligne particulière de la Compagnie de Carvin.

On lit une déposition de Marie BERNARD. Elle est accablante pour l'accusé.

Réquisitoire et plaidoirie

L'avocat général, M. AUBERTOT, s'efforce d'établir la culpabilité de Canivet. Il s'appuie sur les témoignages, sur les constatations médicales, sur la défaillance de mémoire de l'inculpé en ce qui concerne l'heure du crime. Cependant le ministère public, en raison de l'état d'ivresse de Canivet, montre quelque indulgence et ne s'oppose pas aux circonstances atténuantes.

L'avocat général requiert pour les travaux forcés à perpétuité.

Me MOITIER présente son client sous un autre jour que l'accusation. Il cite le témoignage du garde champêtre et du porion qui n'eurent pas à se plaindre de Canivet. Le défenseur s'attache à démontrer que l'inculpé n'aurait pu étant donné son âge, accomplir l'horrible crime qu'on lui reproche. Il n'aurait pas eu la force de transporter le corps de Julie Marchand sur un parcours de deux kilomètres pour revenir au bal Lévin, et surtout en un laps de temps aussi court, moins de deux heures. Et en terminant Me Moitier demande l'acquittement pur et simple.

Le verdict

Après vingt minutes de délibération, le jury rentre en séance. A chacune des trois questions qui sont posées il répond OUI. Il admet des circonstances atténuantes. En conséquence CANIVET QUIORT est condamné AUX TRAVAUX FORCES A PERPETUITE.

LE MARÉCHAL FOCH CITOYEN DE MANCHESTER

Paris, 6. — Au cours d'une cérémonie tout intime qui a eu lieu à midi à l'ambassade d'Angleterre, le lord-maire de Manchester, M. F.-J. West, accompagné des conseillers William Cundiff et Derwent Simpson, a remis au maréchal Foch la délibération du Conseil Municipal lui accordant droit de cité de la ville de Manchester.

UN TAMPONNEMENT EN GARE DE LYON A PARIS

Paris, 6. — A 12 h. 35, à la gare de Lyon, le train 471 A, par suite d'une erreur d'aiguillage, a tamponné le train 355 qui stationnait sur une voie de la gare ; cinq personnes ont été légèrement blessées. Elles ont rejoint leur domicile après pansement à l'infirmerie de la gare.

ACQUITTÉ AUX ASSISES, UN CONSEILLER MUNICIPAL SE SUICIDA

Clermont-Ferrand, 6. — M. Jean Vernet, conseiller municipal de Marsac depuis plus de trente ans et père de treize enfants, avait comparu devant la Cour d'assises, vendredi pour faux, mais il avait été acquitté. Se jugeant déshonoré quand même, il s'est tué d'une *balle de revolver* dans la *tête*.

LE VATICAN A-T-IL BESOIN DE CES MILLIONS ?

Buenos-Ayres, 6. — Samedi, la légation vaticane auprès du gouvernement argentin a envoyé au Pape, une somme de quinze millions de lire, léguée par un riche argentin, pour être affectée à diverses œuvres et fondations religieuses.

Quelques explications sur le nouvel emprunt

Paris, 6. — Pour faire comprendre au public le sens exact des dispositions du décret relatif à l'émission des « rentes perpétuelles 4 % avec garantie de change », un de nos confrères publie les explications suivantes :

RESERVE AUX PORTEURS DES BONS DE LA D. N., MAIS...

Tout d'abord, à qui seront réservées ces rentes ? Uniquement aux porteurs de Bons de la Défense nationale.

Par conséquent, les détenteurs d'autres valeurs d'Etat à court terme, notamment de Bons du Trésor venant à échéance en septembre et en décembre prochains, ne seront pas admis à échanger leurs titres contre ceux du nouvel emprunt.

Le public ne pourra pas davantage souscrire avec des billets de banque. **Mais il est clair que les épargnants ne possédant pas de bons de la Défense nationale et désirant se procurer des titres de l'emprunt de consolidation n'auront qu'à acquérir, avant ou même pendant l'émission, des bons de la Défense à un mois, avec lesquels ils obtiendront ensuite des rentes 4 % avec garantie de change.**

LES EXONÉRATIONS D'IMPOTS

De même que les bons de la Défense nationale, **les nouvelles rentes seront exonérées, non seulement de l'impôt sur le revenu des valeurs mobilières, mais encore de l'impôt général sur le revenu.**

LA GARANTIE DE CHANGE

En ce qui concerne la garantie de change, le décret autorisant l'émission indique que *cette garantie sera accordée* « sur la base d'une valeur du franc correspondant à 1/95e de la livre sterling ».

En d'autres termes, la rente annuelle sera de 4 % — c'est-à-dire de 4 francs pour 100 francs de capital — si le cours de la livre à la Bourse de Paris est égal ou inférieur à 95 francs. S'il est supérieur à ce taux, le montant des coupons sera augmenté, dans la proportion nécessaire pour que **les porteurs de nouvelles rentes reçoivent toujours une valeur-or annuelle représentant 4 francs calculés au taux de 95 francs pour une livre, soit 4/95e d'une livre sterling.**

Le coupon sera semestriel ; payable le 5 mars et le 5 septembre, il sera donc de 2 francs pour 100 francs de capital avec la livre sterling à 95 francs. Pour déterminer au moment de l'échéance, si et dans quelle mesure la garantie du change doit jouer, on prendra la moyenne des cours de la livre cotés à la Bourse de Paris du 19 août au 19 février s'il s'agit du coupon de mars, et du 19 février au 19 août, s'il s'agit du coupon de septembre. Si cette moyenne est supérieure au cours de 95 francs, le montant du coupon devra être majoré proportionnellement et représenter toujours 2/95e de la dite moyenne. Ainsi le pourcentage de l'augmentation de la rente sera exactement égal au pourcentage de la hausse de la livre sterling qu'accusera la moyenne semestrielle par rapport au cours de 95 francs.

LE MÉCANISME DE CETTE GARANTIE

Un exemple *permettra de saisir le mécanisme de la garantie de change.*

Supposons un instant que du 19 août 1925 au 19 février 1926 la moyenne des cours de la livre sterling ressorte à 118 fr. 75. Pour trouver le montant du coupon semestriel (qui serait de 2 francs si la moyenne des cours ne dépassait pas 95 francs), il suffit de prendre les 2/95 du taux de 118 fr. 75, ce qui donne 2 fr. 50. Et l'on constate que la plus-value de la livre étant dans cette hypothèse, de 23 fr. 75 ou de 25 % par rapport au cours de 95 francs, le coupon porté de 2 fr. à 2 fr. 50, se trouve exactement majoré dans la même proportion.

Il est à faire remarquer que, si la livre sterling s'échange pendant la durée de l'émission aux cours actuels (c'est-à-dire aux environs de 104 francs) les souscripteurs bénéficieront d'une prime, puisque, remettant à l'Etat des francs valant 1/104e de livre sterling, celui-ci leur assurera, pour cent francs de capital, une rente annuelle de 4 francs valant 1/95e la livre. Le coupon semestriel, au cas où ce même cours de 104 francs se maintiendrait ultérieurement, serait, d'après le calcul que nous avons expliqué ci-dessus, de 2 fr. 20 au lieu de 2 francs.

L'ÉCHANGE DES TITRES

La valeur du capital des nouvelles rentes en francs-papiers au cours du jour (autrement dit les cours auxquels s'échangeront les titres de l'emprunt en Bourse) suivra naturellement le montant du coupon et dépendra, par conséquent, du niveau des changes. **Le décret stipule que ces titres ne pourront être remboursés que « sur la base de 50 fois le montant du dernier coupon ». Cela veut dire que l'Etat ne saurait profiter d'une baisse ultérieure du franc pour obliger les porteurs — par exemple à l'occasion d'une conversion — à recevoir en guise de remboursement du capital prêté au Trésor, la même quantité de francs représentant une valeur moindre. Dans cette éventualité, le capital se verrait donc augmenté dans la même proportion que l'aurait été le coupon ; de même que la rente, il bénéficierait de la garantie de change.**

Ajoutons, enfin, que, si le Trésor réalise une économie grâce à la différence entre la charge annuelle du nouvel emprunt et celle qu'eussent représentée les intérêts des bons de la Défense consolidés, le montant de cette économie sera affecté au rachat en Bourse des titres nouvellement émis.

Un syndicat des professeurs adjoints et répétitrices des Lycées de l'A. de Lille

Hier, s'est tenu au Lycée Faidherbe, à Lille, le Congrès régional des Professeurs adjoints et Répétitrices des Lycées de garçons et de jeunes filles de l'Académie de Lille.

Conformément aux décisions du Congrès de Pâques, et, après avoir entendu les explications de M. Lusinchi, secrétaire général du Syndicat National, lequel donna l'assurance que le Groupement resterait purement corporatif, en dehors de toute tendance politique, les délégués acceptèrent de transformer leur association professionnelle en une section régionale du nouveau syndicat.

Ils procédèrent ensuite à l'élection de leur bureau pour l'année scolaire 1925-1926. Furent désignés : Secrétaire général : M. Adolphe Morel (Faidherbe) ; Secrétaires : Mlle Lecocq (Fénelon) et M. Rossignol (Douai) . Secrétaire-adjoint : M. Carlier (Faidherbe) ; Trésorier : M. Sohier (Faidherbe).

Le pacte de sécurité

UNE CONFÉRENCE INTERNATIONALE AURAIT LIEU A BRUXELLES

Londres, 6. — Selon le « Daily Graphic », il serait question, dans les milieux officiels de Londres, d'une importante conférence internationale, peut-être la plus importante depuis la guerre, qui se réunirait à Bruxelles au mois de septembre. Cette conférence s'occuperait d'un pacte de sécurité européen et l'Amérique ne resterait pas en dehors des décisions prises.

On découvre des trésors au pays des Soviets

Moscou, 6. — Un *trésor d'une* valeur de 50 millions de roubles, a été découvert par des agents du Gouvernement Soviétique dans un hôtel particulier ayant appartenu jadis au prince Youssoupoff, qui fut l'instigateur du meurtre de Raspoutine.

Depuis la révolution russe, la résidence en question avait été transformée en Musée d'histoire militaire. Le directeur et le gardien-chef remarquèrent un jour certaines fissures dans l'un des murs. Vendredi dernier, on décida de le démolir pour voir ce qu'il y avait derrière. Les briques, une fois enlevées, les ouvriers bolcheviks se trouvèrent devant l'entrée d'une sorte de crypte dans laquelle était *entassée une quantité énorme d'objets* de valeur, vaisselle d'or et d'argent, tableaux anciens, bijoux de toutes espèces, perles, diamants, rubis, saphirs, etc.

Le gouvernement bolchevik, enchanté de cette trouvaille qui revint à l'Etat, s'est empressé de récompenser le directeur du musée ainsi que le gardien, en leur accordant une prime de 250.000 fr. Cette découverte n'est, paraît-il, pas unique en son genre ; il y a quelque temps, un trésor similaire, mais moins important, avait *été trouvé dans* l'ancienne maison de M. Riabouchinsky qui avait pendant deux ans, abrité les services du Comité de secours américains.

UNE OCTOGÉNAIRE VIOLENTÉE ET ÉTRANGLÉE

Pierrepont, 6. — On vient de découvrir à son domicile, à Hau, devant Pierrepont, le cadavre de Mme Bragard, âgé de 80 ans. Il résulte des premières constatations de la gendarmerie de Billy, que la victime a été baillonnée, ligotée et violentée.

Le Parquet et la police mobile se sont rendus sur les lieux. Le début de l'enquête a établi qu'un individu, dont on possède le signalement, a été vu rôdant autour de la maison de l'octogénaire.

Teintures
HIRONDELLE
Pour teindre soi-même tout tissu et raviver les étoffes
DES ÉTABLts RICHTER. LILLE (FONDÉS EN 1845)

GROS LOTS

VILLE DE PARIS 1894-1896

Le numéro 179.201 est remboursé par 100.000 fr.
Le numéro 275.806 est remboursé par 20.000 fr.
Les numéros 158.038 et 317.482 sont remboursés chacun par 10.000 francs.
Les trois numéros suivants sont remboursés chacun par 2.500 francs : 186.001, 267.511, 437.800.

FONCIÈRES 1909

Le numéro 91.868 est remboursé par 50.000 francs.
Le numéro 1.289.103 est remboursé par 10.000 fr.
Les dix numéros suivants sont remboursés par 1.000 francs chacun : 84.964, 214.053, 359.308, 610.198, 644.550, 650.427, 807 126, 905.742, 980.846, 1.379.445.

FONCIERES 1913

Le numéro 611.088 est remboursé par 250.000 fr.
Le numéro 4 856 est remboursé par 25.000 francs.
Les deux numéros suivants sont remboursés chacun par 5.000 fr. : 120.261, 866.608.

FONCIERES 1879

Les deux numéros suivants sont remboursés chacun par 100.000 francs : 349.632, 1.196.056.
Le numéro 781.536 est remboursé par 25.000 fr.
Les deux numéros suivant sont remboursés chacun par 1.000 fr. : 1.104.229, 1.626676.
Les cinq numéros suivants sont remboursés chacun par 5.000 *francs* : 13.818, 745.677, 1.051.470, 1.224.662, 1.748.021.

FONCIERES 1885

Le numéro 639.786 est remboursé par 100.000 fr.
Le numéro 3.660 est remboursé par 25.000 francs.
Les six numéros suivants sont remboursés chacun par 5.000 fr. : 59.201, 347.478, 442.679, 544.215, 671.980, 928.740.

Succès de la démocratie à des élections cantonales

DANS LA VIENNE

Hier a eu lieu une élection au Conseil général du canton d'Isle-Jourdain. Sur 3.351 inscrits, il y a eu 2 430 votants. 2.377 suffrages ont été exprimés : Martinière (S. F. I. O.) a obtenu 1.248 voix et a été élu ; M. Bonin, républicain-socialiste, a obtenu 1.073 voix et L.-M. Sauffrignon, communiste, 36.

Il s'agissait de remplacer M. Maisonney, républicain de gauche.

D'autre part, une élection au Conseil d'arrondissement de Saint-Avin a eu lieu également. Voici les résultats : inscrits, 2.653 ; votants, 1.822 ; suffrages exprimés, 1.788. M Adre, républicain radical, a obtenu 959 voix, élu ; M. Raison, républicain radical, a obtenu 824 voix.

DANS LE PUY-DE-DOME

Dimanche a eu lieu une élection au Conseil général du canton de Cunlhat. Sur 1.782 inscrits, il y a eu 1.248 vot. ; 1.214 suffrages ont été exprimés. M. le Dr Pourrat, maire de Cunlhat, radical-socialiste, qui a obtenu 1.208 voix, a été élu sans concurrent.

Il s'agissait de remplacer M. Aulanier, radical, démissionnaire pour convenances personnelles.

TRAMWAY CONTRE TRAMWAY

Clermont-Ferrand, 6. — Deux tramways qui descendaient de Cetrat, par suite de l'arrêt brusque de l'un d'eux, se sont rencontrés. Une quinzaine de voyageurs ont été blessés, dont deux grièvement.

DERNIERE HEURE

La guerre au Maroc

Deux succès de nos troupes

Fez, 6. — L'ennemi a prononcé dans la nuit d'hier, une violente attaque contre l'ensemble des positions du groupe mobile du haut Leben au Bab Taza à six kilomètres d'Aïn Matouf. Malgré l'importance des contingents engagés, l'ennemi a été complètement repoussé après une lutte acharnée avec des pertes considérables.

A l'Ouest de Kiffane, le groupe mobile occupant Bab Tofilassene s'est porté hier soir sur Bab Kessil, à 10 kilomètres au nord-ouest de Kiffane. Après un brillant combat, il a complètement défait les contingents ennemis, capturant des armes et des munitions.

Ces deux succès très nets ont déjà une heureuse répercussion sur l'attitude des tribus du nord-ouest de Taza.

L'évacuation de Taza

Pour parer à toute éventualité, en présence des infiltrations de ces jours derniers, et par mesure de précaution, les femmes et les enfants ont été invités à évacuer Taza. Le mouvement s'est effectué cette nuit dans le plus grand calme Toute la population masculine demeure à Taza.

Commission d'enquête communiste et... grève générale

Paris, 6. — *Le congrès communiste qui* s'est réuni à Paris et s'est mis d'accord sur le principe d'une grève générale contre la guerre du Maroc et contre les lois Caillaux, a nommé aussitôt un comité d'action de cent cinquante membres chargé de désigner une commission exécutive ayant pleins pouvoirs pour prendre toutes décisions utiles et tous moyens d'action adéquats à la situation. En outre, les communistes ont délégué une commission d'enquête au Maroc sur les opérations *militaires et une délégation a été chargée de* se rendre auprès de M. Painlevé, président du Conseil, pour lui demander les autorisations nécessaires.

Des explications de M. Painlevé à propos du nouveau commandement

Paris, 6. — M. Paul Painlevé, président du Conseil, a reçu ce soir les représentants de la presse et leur a fait connaître les changements qui étaient apportés dans le haut commandement militaire du Maroc.

Il a dit notamment : L'examen des conditions actuelles du Maroc, les entretiens que le Gouvernement a eu avec les différents chefs de notre armée, même avec certains de ceux auxquels on pouvait songer pour un tel commandement, ont fait ressortir la nécessité, vu les circonstances, d'un chef qui put pratiquer la mentalité indigène en même temps que la guerre européenne et coloniale. Pour ces raisons, le choix du Gouvernement s'est porté sur un général jeune et actif, le général Naulin qui, pendant la guerre, a commandé le 21e corps et dont une grande partie de la carrière s'est déroulée en Afrique du Nord et en Syrie : 2 ans au Maroc, 1 an en Orient, par conséquent au voisinage même du terrain où se déroulent les opérations qui attirent particulièrement l'attention du commandement.

Au Conseil des Ministres

Paris, 6. — Le Conseil des Ministres primitivement fixé à ce matin, a eu lieu ce soir, à 6 heures, pour permettre aux différents membres du Gouvernement de tenir les engagements qu'ils ont pu prendre à l'égard du Parlement.

Le Président du Conseil et le Ministre des Affaires étrangères ont entretenu le Conseil de la situation au Maroc.

Le Président du Conseil a soumis à la signature du Président de la République un décret organisant le commandement supérieur des troupes au Maroc. Le décret portant nomination du titulaire à ce commandement paraîtra demain au « Journal Officiel ».

Le Conseil des Ministres a pris fin à 20 h. 20. MM. Briand et Caillaux ont quitté les premiers l'Elysée se refusant énergiquement à toute déclaration.

Le 36me Concours d'Education physique

M. ANTÉRIOU A PRESIDÉ LA DISTRIBUTION DES PRIX

Paris, 6. — Cet après-midi, à la Mairie du 4e arrondissement, M. Louis Antériou, ministre des Pensions, assisté de MM Adolphe Chéron, du général Lagrue, du colonel Bonvalot, directeur de l'école de Joinville, a présidé la distribution des prix du 36e concours national de l'Union des Sociétés d'Education physique et de préparation au service militaire.

Avant la distribution des récompenses, répondant à une allocution de M. Adolphe Chéron, président de l'Union, M. Antériou a prononcé un discours.

Il a été ensuite procédé à la proclamation des résultats et à la distribution des prix.

Parmi les titulaires des récompenses, nous relevons notamment :

Championnats d'entraînement préparatoire complet ; délégués départementaux (classement général) ; 2e Dujardin (**Renaissance du Nord**).

Dotation familiale 1.000 fr. : 3e Huselle (**Landrecies-Nord**).

Dotation familiale 1.000 francs : 4e Liétaert (**La Renaissance du Nord**) ; une trousse de voyage.

Epreuve de préparation générale obligatoire :

Groupe A. — 2e Honneur et Patrie, de **Béthune**, 1er prix, objet d'art ; 3e Gymnastique armes, **Saintes** (Pas-de-Calais), 2e prix.

Groupe B. — 5e Société des Amicales de **Roubaix**, 1er prix ; 13e ex-æquo, Association des Instituteurs et Union Post-scolaire de **Tourcoing**, 2e prix ; 15e L'Avenir de **Lille**, 3e prix ; 19e Société de gymnastique de **Samer** (Pas-de-Calais), 3e prix.

Groupe C. — 2e **Vedette Landrecienne**, 1er prix ; 6e Grand-Condé de **Lens**, 2e prix ; 7e Association d'Education Physique de **Tourcoing**, 2e prix ; 9e Foyer de **Valenciennes**, 2e prix ; 10e La Fraternelle de **Valenciennes**, 2e prix ; 12e En Avant, de **Fourmies**, 2e prix ; 18e Société d'Education physique de **Calais**, 2e prix ; 20e Préparation Militaire d'**Avesnes**, 2e prix ; 27e Association d'Education Physique de la Fédération Amicale de **Roubaix**, 3e prix, prix spécial de gymnastique de sélection.

Classement général. — 10e Avenir de **Lille**, 2e prix ; 12e Espérance de **Morlanwelz** (Belgique), 2e prix.

Epreuve spéciale individuelle gymnastique de sélection, section militaire — 2e Rousseau, En Avant, de **Fourmies**, 2e prix ; 3e Delcroix, id., 3e prix.

Spécialités chars de combat. — 3e En Avant de **Fourmies**, 3e prix.

La Propriété Commerciale

UNE PROTESTATION DE LA CONFÉDÉRATION GÉNÉRALE DU COMMERCE

Paris, 6. — La Confédération Générale du Commerce de France a tenu cet après-midi avenue de Wagram une importante réunion.

Le Président, M. Emile Brun, a fait voter l'ordre du jour suivant :

« Les commerçants protestent contre la loi dite sur la propriété commerciale, telle qu'elle a été votée par la Chambre. Cette loi ne donnant pas satisfaction aux légitimes revendications des commerçants, en ce qui concerne : 1° Le droit de priorité, c'est-à-dire la faculté laissée aux locataires-commerçants, d'avoir un droit formel de renouvellement du bail ; 2° Le droit pour le locataire de recevoir une indemnité dans tous les cas d'éviction, y compris les cas de démolition de l'immeuble ou de reprise des locaux par le propriétaire pour lui ou ses enfants, cette indemnité devant être calculée en fonction de la valeur intrinsèque du fonds de commerce évalué suivant les coutumes commerciales.

Ils attirent l'attention du législateur sur la nécessité urgente de fixer par une loi sage le *statut définitif de la propriété commerciale* intégrale de cette nouvelle et légitime propriété, en quelque sorte le prolongement et le soutien de la propriété immobilière ; ils demandent la fixation maxima de l'augmentation du prix des baux.

Au sujet de la révision des baux, ils se refusent à accepter la loi telle qu'elle vient d'être votée, cette loi aggravant encore les charges des commerçants. »

UNE MANIFESTATION, PUIS UNE RÉCEPTION A LA PRÉSIDENCE DU CONSEIL

Après l'adoption de cet ordre du jour, M. Emile Brun a invité les assistants à se rendre en groupe à la présidence du Conseil pour demander une entrevue à M. Painlevé, les commerçants sont sortis de la salle Wagram en cortège.

Au Rond-Point des Champs-Elysées, de vives altercations se sont produites entre le service d'ordre et les manifestants. Finalement, une délégation fut reçue par M. Georges Bonnet, sous-secrétaire d'État à la Présidence du Conseil.

Le ministre a pris connaissance de l'ordre du jour qui venait d'être voté par l'assemblée et a promis aux délégués de s'entremettre auprès des membres de la Commission sénatoriale pour qu'une délégation soit reçue aujourd'hui même au Sénat afin que les revendications des commerçants leur soient présentées.

La Conférence franco-espagnole

« ELLE VA FINIR », DIT M. MALVY « CELA N'EST PAS PROUVÉ » DIT LE GÉNÉRAL JORDANA

Madrid, 6. — MM. Malvy, de Peretti della Rocca, le général Jordana et M. Aguirre se sont réunis à la présidence, de 12 h. 45 jusqu'à 14 h. 15.

M. Malvy a déclaré qu'il avait bonne impression et comptait que la conférence se terminerait dans trois à quatre jours.

M. Peretti précisa que la réunion s'était bornée à un échange de vues.

Le général Jordana a déclaré de son côté que M. Malvy avait l'intention de partir à la fin de la semaine, mais cela, dit-il, ne veut pas dire que la conférence soit proche de se terminer.

FEUILLETON DU 7 JUILLET 1925. — No 10

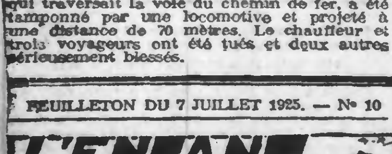

Galuchard calcula mentalement que, même avec la voiture qu'ils prendraient certainement pour se rendre chez l'inconnu, ils n'y arriveraient pas avant une heure de voyage et qu'il lui en faudrait autant pour revenir à Neuilly.

Fallait-il donc qu'il renonçât complètement à la bonne nuit de sommeil qu'il s'était promise !

Soudain, il poussa un cri de joie.

Il venait d'avoir une inspiration.

— Ecoutez, fit-il avec une secrète crainte que l'inconnu ne refusât sa proposition, — comme vous êtes trop faible pour effectuer maintenant un pareil voyage, je vous offre de passer la nuit chez moi. C'est à deux pas d'ici : vous prendrez mon lit, et moi je partagerai celui d'un ami qui demeure avec moi.

Et Galuchard songea, non sans envie, qu'à cette heure Clairval devait dormir profondément.

Même sur les êtres les plus méchants, les plus pervers, la grande bonté produit toujours son impression : Marotti se sentit soudain une grande sympathie pour l'excellent garçon qui, après lui avoir sacrifié près d'une heure de son temps, lui offrait encore de sacrifier pour lui sa nuit de sommeil.

— Vous êtes un brave homme, fit-il, et je n'oublierai pas le service que vous venez de me rendre.

— Alors ? demanda anxieusement Célestin Galuchard, qui se souciait bien peu des remerciements de son compagnon et tenait surtout à ce qu'il acceptât son offre.

— Alors, c'est entendu : allons chez vous.

Galuchard poussa un soupir de soulagement.

Il passa son bras sous celui de Marotti et l'aida à marcher.

Mais, encore sous le coup de la commotion physique et nerveuse qu'il avait ressentie, le médecin ne pouvait que se traîner péniblement et manquait de tomber à chaque instant.

— Nous n'en finirons jamais ! pensa Galuchard.

Et, se baissant devant Marotti, il le pria de s'installer sur son dos, à la façon des enfants qui jouent au cheval.

Puis, se redressant d'un vigoureux coup de reins, il prit une allure aussi rapide que le lui permettait cette surcharge.

Ils ne tardèrent pas à arriver devant un immeuble de construction récente, qui s'élevait dans une petite rue de Neuilly-sur-Seine, à près de 500 mètres de l'hôtel Ronceraux.

— C'est là, fit Galuchard : c'est au cinquième.

Ayant toujours son fardeau humain sur le dos, il sonna à la porte de sa maison, qui ne s'ouvrit qu'au troisième coup de sonnette.

— Satané concierge ! murmura-t-il.

Et, comme il passait devant la loge, il cria :

— Galuchard !

Ce qui permit à Marotti d'apprendre le nom de son compagnon, sans avoir besoin de le lui demander.

Cependant, celui-ci s'apprêtait à gravir les cinq étages qui le séparaient de chez lui sans inviter le docteur à mettre pied à terre.

Il fallut que ce dernier le priât de le laisser marcher un peu pour qu'il consentit à cesser de le porter.

— J'aurais bien été ainsi jusqu'en haut, déclara-t-il avec un air de grande fierté qui prouvait qu'il était assez orgueilleux de sa force.

A cause du docteur Marotti, qui avait encore de la peine à se mouvoir et montait très lentement, l'ascension dura assez longtemps.

Enfin, ils arrivèrent devant la porte du logement occupé par l'association Galuchard-Clairval.

L'employé d'octroi introduisit la clef dans la serrure et, suivi de Marotti, pénétra chez lui.

Les deux hommes se trouvèrent alors dans une petite entrée sur laquelle donnaient, à droite et à gauche, les portes des logis respectifs de Clairval et de Galuchard.

Derrière la porte de droite s'entendait un ronflement sonore.

— C'est l'ami dont je vous ai parlé, expliqua Galuchard à mi-voix.

Nous ne présenterons pas encore cette fois aux lecteurs l'ami de Célestin Galuchard, non plus que nous ne rapporterons par le détail la conversation que Célestin et Clairval eurent le lendemain matin avec André Marotti, quand celui-ci, après une nuit de repos, s'éveilla dans le lit du premier.

Contentons-nous de dire que le docteur expliqua à ses hôtes qu'il avait été assailli par plusieurs individus, des voleurs sans aucun doute, lesquels avaient dû s'enfuir en entendant marcher Galuchard et n'avaient ainsi pas eu le temps de lui enlever la moindre chose.

Cette fable, très vraisemblable, fut acceptée par les deux amis, qui n'avaient d'ailleur *aucune raison* de douter de la franchise du narrateur.

En quittant Célestin Galuchard, Marotti voulut lui offrir quelque argent pour le dédommager, lui dit-il, du mal qu'il avait eu et du dérangement que lui avait occasionné cette affaire.

Comme le brave garçon refusait, le docteur lui dit :

— Alors, promettez-moi de vous souvenir *de moi, si vous avez jamais besoin de quoi* que ce soit. Je m'appelle le docteur André Marotti. Quant à mon adresse, vous savez déjà que c'est boulevard Henri IV. Je reste au no 18. Vous me promettez de venir m'y trouver quand vous penserez que je puis vous être utile ?

— C'est promis, quoique je ne suppose pas avoir jamais l'occasion d'aller vous ennuyer.

— On ne sait pas. Rappelez-vous *toujours* l'adresse.

Et, sur ces paroles, Marotti avait pris congé de Galuchard et de Clairval.

Au lieu de rentrer directement chez lui, il se dirigea vers la rue de la Pompe, espérant bien trouver Eva de Champval chez elle.

Tout en marchant, il repassait dans son esprit les événements de la veille.

Maintenant que sa fureur était tombée, il se reprochait d'avoir agi avec la dernière des légèretés en cherchant à tuer Jean de Préville sans avoir mieux pris ses dispositions.

En admettant même que son plan eût réussi, était-ce vraiment se venger que de tuer son ennemi ?

La vengeance — la vraie — ne devait-elle pas se savourer lentement, être préparée à l'avance, venir de loin ?

Quand il pensait à Jean, il touchait aux limites extrêmes de la haine.

Le lieutenant, dans la même soirée, l'avait deux fois flétri.

Pour lui, il avait connu toute l'amertume de la honte.

Il le lui rendrait au centuple.

N'était-ce pas chose facile ?

N'était-il pas possesseur du secret de Jean de *Préville*, secret *terrible qui*, *dans ses* mains, allait devenir une arme redoutable et vengeresse.

Et ce secret, c'était en outre la possession définitive et assurée d'Eva de Champval, qui ne pouvait mieux le lui payer et dont la chair ardente et les caresses sensuelles avaient pour lui un attrait irrésistible.

Il y avait cependant *bien* longtemps qu'elle était sa maîtresse.

Cela remontait à dix ans.

André Marotti, arrivé de Corse, son pays depuis deux ans, faisait à Paris ses études *de médecine*.

Un jour, dans un cabaret infâme situé dans une des rues qui entourent le quartier latin, il avait fait la connaissance d'une gamine nommée Eva Lambret.

Agée d'une quinzaine d'années, encore enfant, elle était déjà vicieuse comme la plupart des femmes qui l'entouraient.

Mais ce qui la faisait distinguer des autres, c'était la pureté de ses lignes, le sombre éclat de ses cheveux d'ébène, la netteté irréprochable de ses yeux.

Le jeune étudiant, presque immédiatement tombé amoureux d'elle et, de son côté, Eva avait été séduite par son allure hardie, sa pose de beau garçon un peu infatué de lui-même.

Du jour où il rencontra cette femme, André Marotti était perdu.

Pour cette maîtresse affolante, dépourvue de tout sens moral, il devait, de dégradation en dégradation, en arriver à voler.

Nous avons même vu qu'il n'était pas homme à reculer devant un crime.

Cependant, dans cette âme corrompue, dans ce cœur abject était né, comme une fleur qui pousse auprès d'un charnier, un sentiment qu'on n'aurait pas cru devoir y trouver.

Une fille, nous le savons déjà, était née trois ans auparavant de sa liaison avec Eva Lambret, une malheureuse enfant qu'en ce moment de fureur le misérable avait manqué tuer et dont, après l'avoir abandonnée, il s'était senti — mais trop tard — le protecteur, l'ami, le père.

Il n'avait pas la moindre idée de ce qu'avait pu devenir cette petite ; et cependant il la cherchait constamment, n'ayant d'autre indice que la cicatrice qu'il lui avait faite *au sein gauche en voulant la tuer.*

Malgré l'existence désordonnée à laquelle le condamnait — lorsqu'il était étudiant — la perverse maîtresse qu'il s'était donnée, malgré son inconduite de jour en jour plus grande, il n'avait pas interrompu ses études de médecine, si bien que cet homme taré devenait un danger social, armé qu'il était d'un diplôme *qui lui mettait entre les mains* des existences humaines.

Quant à Eva, devenue Eva de Champval, s'il ne pouvait se passer d'elle, du moins il en avait le plus profond mépris.

Ce qui l'attachait à elle, ce n'était pas de l'amour, mais de la bestialité.

Aussi n'y a-t-il pas lieu de s'étonner de l'avoir vu accepter que sa maîtresse eût une liaison officielle et profiter de cette liaison pour se faire admettre, sous un nom d'emprunt, dans le cercle auquel appartenait l'amant en titre de cette femme, et précisément par cet amant.

(A suivre).